



Compte rendu CFDT du Comité Central d'Action Sociale MEDDE

du 20 février 2014

Pour l'administration : F. Cazottes DRH, D. Varagne PSPP2, G. Robin PSPP2, S Horovitz PSPP2, P. Joscht RBOP Dreal Nord, C. Perroquin SG DDTM 44 , E. Ferret SG DDT 91

CGCV : S. Suteau

OS : CGT, FSU, FO et UNSA

Pour la CFDT P. Blandel, E. Tavernier et C. Guillet

Déclarations préalables CFDT (voir page 3) et CGT faites à l'arrivée du DRH (11h30)

Réponse DRH : Regrettant de ne pas avoir le don d'ubiquité, il remercie le président d'avoir modifié l'ordre du jour du CCAS en fonction de sa présence. La DRH fera le nécessaire pour les sinistrés des intempéries récentes. Sur le budget, l'AS reste protégée dans notre ministère même si elle n'est pas à la hauteur des attentes. Le taux de gel des crédits AS est de la moitié (-4,5%) des autres types de crédits (- 9%). Des crédits supplémentaires de restauration collective ont été mis en place pour harmoniser le reste à charge pour les agents de notre ministère, ainsi que pour la compensation de l'augmentation de la TVA (pour les INM maximum de 466)

Il prend acte de la demande légitime du CCAS de rencontrer les cabinets des ministres. Sur les cas de pression sur les présidents de CLAS et des dysfonctionnements dans les services, le DRH réaffirme que les textes doivent être appliqués et les droits de chacun respectés. Une fois informé des cas précis il s'engage à intervenir.

1) - CR du CCAS du 3 décembre 2013 adopté.

2) - CR de l'audience du CCAS avec M. MAZAURIC le 15 janvier.(CR du président du CCAS en page 4)

OS et **CFDT** : dénoncent les retards de versement des retraites ce qui oblige les CLAS à les compenser par des aides matérielles d'urgences, ce n'est pas normal ! L'exemple du PSI de la DREAL Bretagne est soulevé par la CFDT et la CGT.

Pierre-Jean Rodriguez (président de la commission 2) : le prêt d'amélioration de l'habitat n'est pas un prêt immobilier. Il ne faut pas faire remonter des fausses informations auprès du SG MEDDE qui pour le moment s'y oppose !

OS : demandent à la DRH de publier qu'une information sur l'écrêtage des pols pensionnés soit faite auprès des agents (problème du minimum contributif).

Philippe Joscht (RBOP) indique que selon la DRH un seul ETP est dévolu au traitement des dossiers retraite ce qui est insuffisant et propose à la DRH de sanctuariser des effectifs pour cette mission dans les PCI.

OS : il est inadmissible de voir des présidents de CLAS qui craquent suite aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur service. Les ETP de l'AS doivent être préservés, ce qui leur donnera le temps nécessaire pour assurer leur mission.

Christian Mahut (président du CCAS) expose le cas d'un président de CLAS en grosse difficulté pour que son cas soit porté à la connaissance du DRH et ne pas attendre un drame et qu'il intervienne.

La DRH se repose sur la réactualisation des textes qui fixeront les droits et devoirs de chacun et étudiera tous les cas individuels qui lui seront transmis.

3) - Budget action sociale.

Vu au cours de l'intervention du DRH.

4) - Rencontre des présidents de CRCAS le 15 avril 2014 : elle est en cours de finalisation. Pour l'instant il y a peu d'inscription. Les thèmes qui seront abordés : rôle des CRCAS, textes en préparation, exemple d'actions (3 présentations). L'administration confirme qu'un secrétaire de CRCAS peut-être délégué en l'absence du Président à cette rencontre.

5) - Information sur la typologie des actions CIL et les dispositions à prendre en matière d'assurance.

Guy Robin (PSPP2): les actions collectives peuvent certaines fois être financées sur d'autres budgets que les CIL : handicap, prévention des risques professionnels... Le rôle du président de CLAS n'est pas remis en cause, il doit même être le moteur de ces actions.

OS : problème de mise en place sur le terrain (exemple des crédits PRP), problème de conventions avec les ASCE, contradictions entre position de la note CIL et DGFIP.

Dominique Varagne (PSPP) : oui il y a un réel problème. Il faut rentrer dans le détail, le travail est en cours : réunion le 27 février.

CFDT : ce nouveau fonctionnement imposé par les DGFIP met en difficulté l'organisation des arbres de Noël par les ASCE puisque les entreprises intervenantes retirent parfois leur participation si elles savent qu'elles ne seront payées que trois mois plus tard.

6) - Réunion des présidents de CLAS du CEREMA et de VNF des 19 décembre et 4 février.

Christian Mahut (psdt CCAS) : l'impression générale est l'inquiétude des présidents de CLAS du CEREMA et le retard de la préfiguration sur ces aspects n'arrange pas les choses.

Dominique Varagne (PSPP) : l'administration assure le lien, mais les EPA doivent gérer leur action sociale.

OS : la situation est stabilisée pour 2014 mais c'est très flou pour 2015.

CGCV : Le point sur les établissements publics : VNF sous convention (agents public tarif 1 et privé tarif2), CEREMA convention à l'étude, du type VNF, IFSTAR convention à l'étude pour un tarif unique : 1, ENPC a dénoncé la convention par erreur ! 2 SRIAS ont signé une convention.

OS : comment gérer les IPCSR dans les DDI ?

Dominique Varagne (PSPP) : Une convention est en cours pour l'AS du ministère de l'intérieur pour le transfert complet des IPCSR et DPCSR

Guy Robin (PSPP2) : il doit exister deux documents : convention de gestion (qui traite de l'AS) et une circulaire spécifique sur l'AS dont la sortie est imminente...

CFDT : on voit ici les conséquences l'absence de comité de suivi du transfert. On crée encore une nouvelle exception au sein du DDI. C'est malheureusement analogue au traitement des agents MEDDE qui ont été basculés en PNA sur des postes Agriculture et qui ne bénéficient plus de l'AS de leur ministère d'origine (le MEDDE), pour l'aide à la scolarité par exemple.

Evelyne Ferret (DDT) : au CT des DDI, le problème de la compensation de gestion des IPCSR et DPCSR a été soulevé et la réponse du ministère de l'intérieur a été : « ce problème n'avait pas été identifié ».

7) - Validation de CLAS inter services

DEAL Martinique : FO refuse de participer au vote car ils sont contre la création de CLAS inter services, même quand leurs représentants valident cette création localement !

Le CCAS vote pour sa création.

Remarque CFDT : nous votons « POUR » chaque fois qu'il y a unanimité localement au sein des OS pour cette solution.

8) - Actualité des CLAS et CRCAS

L'annuaire a été réactualisé.

Les OS font remarquer que le nombre de changements est symptomatique du malaise.



**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**

*UFETAM/ CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufetam.org*

Comité Central d'Action Sociale du 20 février 2014 Déclaration CFDT

La CFDT tient à rappeler :

- son attachement à la pérennisation et, soyons, fous l'amélioration d'une l'action sociale de qualité et à hauteur du malaise que l'on peut constater dans les services de notre ministère.

- son attachement à l'égalité de traitement des agents : le même ministère doit leur donner droit aux mêmes prestations quelque soit le service où ils travaillent. Toutes les réorganisations doivent être accompagnées par une action sociale ministérielle forte et aucun agent ne doit être abandonné sur le bord de la route. Les personnels concernés attendent un véritable soutien se traduisant en actes concrets et non des paroles creuses sur fond de démission budgétaire. Nous reviendrons dans les discussions sur les différences de traitement des agents dans les DDI et les problèmes de restauration collective.

- son attachement à la reconnaissance du travail des divers intervenants de l'action sociale. S'occuper d'un CLAS c'est un travail, pas un loisir ! L'attitude des services et de l'administration vis-à-vis ou plutôt contre l'engagement des agents dans des activités "annexes" est déplorable. Que se soit pour les CLAS ou pour des activités syndicales dans les instances de l'administration bientôt plus personne n'aura la capacité à s'engager dans ces activités indispensables au bon fonctionnement des services.

Le mandat qui se termine a été difficile le prochain sera vraisemblablement pire.

Enfin la CFDT regrette vivement que Monsieur le DRH ne puisse pas, une fois encore, assister à la totalité des débats lors des séances plénière du CCAS.

AUDIENCE DU CCAS avec M.MAZAURIC SG DU METL-MEDDE

LE 15 janvier 2014

Une délégation du CCAS composée de, Christian MAHUT(président CCAS), Christian MATHIS(CGT), André ROBERT (FSU), Françoise LEFEVRE(FO), Pascal BLANDEL(CFDT), Bruno KOUBI(UNSA), a été reçu le 15/01/2014 de 15h à 17h par M.MAZAURIC SG du METL-MEDDE, accompagné de M. TALON et de Mme VARAGNE.

Christian MAHUT introduit la réunion en rappelant l'historique des démarches engagées par le CCAS et les fédérations syndicales pour obtenir une audience auprès des ministres du METL-MEDDE depuis décembre 2012, dans le but de connaître leurs intentions concernant le devenir de l'action sociale ministérielle. Mise à part une réponse positive du cabinet du METL du 15/03/2013, le cabinet du MEDDE n'a pas répondu à notre demande malgré les nombreuses relances.

La délégation remercie M.MAZAURIC d'avoir proposé de recevoir une délégation du CCAS, avant l'audience avec les cabinets ministériels, sur le devenir de l'action sociale ministérielle, la préservation du patrimoine social immobilier, le budget de l'action sociale et les prestations, la restauration, le logement, l'action sociale en faveur des retraités, les difficultés rencontrées par les CLAS...

1. Devenir de l'action sociale :

La délégation a rappelé l'utilité de l'action sociale au sein des services, et a demandé la sortie de l'arrêté sur l'action sociale avec la circulaire d'accompagnement, pour donner des garanties de continuité des CLAS et de moyens matériels et humains pour l'exercice des mandats des acteurs de l'action sociale. Par ailleurs la délégation sollicite une intervention du METL-MEDDE auprès des services du 1er ministre pour que ceux-ci donnent instruction aux DDT(M) de constituer des CLAS et d'en assurer le bon fonctionnement, enfin il a été exigé la mise en place de toutes les CRCAS pour favoriser un véritable dialogue de gestion du budget de l'action sociale, entre les DREAL et les présidents de CLAS.

Réponse du SG :

Il considère que l'action sociale reste une priorité pour nos ministères et son action, les principes fondateurs de l'action sociale seront conservés, il n'y aura pas de remise en cause, les chantiers en cours(textes) devront aboutir et seront valorisés auprès des services.

Il souhaite que les CRCAS se mettent en place dans chaque région au plus vite.

Concernant les CLAS départementaux(DDT), leur pérennité est nécessaire, même si l'ajustage peut paraître imparfait, ce modèle doit être réaffirmé dans le cadre interministériel et des discussions ont déjà été entreprises avec le secrétaire général du gouvernement(SGG) pour que nos textes soient « bénis » par le SGG, et que les CLAS soient refondés juridiquement dans les DDI. Par ailleurs des discussions vont s'ouvrir avec le ministère de l'agriculture.

Le ministère est clair sur l'attention qu'il doit porter aux présidents de CLAS en matière de reconnaissance professionnelle et de moyens octroyés pour accomplir cette mission.

Dans la majorité des cas, les présidents de CLAS sont déchargés à hauteur de la moitié de leur temps de travail, ce seuil est un objectif à atteindre pour garantir le bon fonctionnement des CLAS.

2. Préservation du patrimoine social immobilier :

Concernant le patrimoine immobilier la délégation a rappelé la nécessité de préserver les unités d'accueil des ASCE et les centres de vacances du CGCV afin de permettre aux familles de partir en vacances à un tarif socialement accessible. De plus ces unités d'accueil peuvent également être utilisées pour les nouveaux arrivants dans les services ou pour des accueils d'urgences suite à des événements climatiques ou familiaux.

Réponse du SG :

M.MAZAURIC a rencontré fin 2013, France Domaine, qui a en charge la gestion du patrimoine immobilier de l'État, il a reconnu l'important travail fait par la FNASCE pour le recensement des unités d'accueil, ainsi que l'utilité sociale de celles-ci en tant que patrimoine public qu'il ne faut pas banaliser.

A ce titre il affirme qu'aucune modification ne se fera sans l'accord des associations, le maintien d'un usage social nécessite néanmoins le respect des règles en matière de convention et de redevance.

Sur certains secteurs du littoral, il faudra accepter une mixité d'usage de certains bâtiments.

La démarche engagée consiste à se mettre d'accord sur l'état des lieux, de mettre en œuvre les principes réglementaires et de contractualiser l'utilisation.

Certains préfets ont fait part de leur volonté de vendre un ensemble immobilier comportant une unité d'accueil, cette situation a nécessité une intervention du secrétaire général pour sursoir à la vente.

C'est pourquoi il est envisagé d'élaborer conjointement une instruction aux préfets indiquant le devenir des unités d'accueil, avec leur utilité sociale. Concernant les conventions d'occupation, elles ont été renouvelées pour la plupart et, France Domaine fixe le montant de la taxe d'occupation précaire, le SG a du intervenir pour faire baisser certaines redevances sur évaluées, notamment à Val d'Isère.

Concernant les phares, l'interlocuteur est le conservatoire du littoral, certaines unités d'accueil seront peut-être amenées à être vendues ou rendues pour un usage administratif, dans ce cas, des compensations seront possibles pour l'octroi d'une autre unité d'accueil, ainsi que des retours sur les investissements effectués par les ASCE.

Quant aux centres de vacances du CGCV, une expertise est en cours avec le CGCV, les quatre centres propriétés de l'État ne sont pas délabrés et peuvent continuer à être utilisés. M.MAZAURIC indique que le coût des vacances pour les jeunes enfants est à peu près équivalent en gestion directe qu'en sous-traitance ! Le partenariat avec le CGCV est riche et constructif dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectif prévue pour 2015-2017.

3. Restauration collective, budget de l'action sociale :

M.MAZAURIC souhaite corriger les inégalités concernant la restauration collective, mais les intentions d'harmonisation avancent à la vitesse de nos moyens.

Le budget de l'action sociale est épargné le plus et le mieux possible de la contrainte budgétaire, c'est pourquoi la mise en réserve sur ce budget n'est que de 4,7 % au de 7 % pour les autres budgets.

4. Logement :

La délégation a rappelé la demande du CCAS de prendre en compte les besoins sociaux des personnels en matière de logement dont le coût pèse de plus en plus lourd sur le budget des familles.

Dans le but de mesurer les besoins, la commission n°2 du CCAS envisage de lancer une enquête « logement » auprès des agents de 3 régions (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Aquitaine).

La mise en place d'un prêt à l'amélioration de l'habitat à taux zéro (isolation, chauffage, salubrité), contribuerait à améliorer les conditions d'hébergement et le pouvoir d'achat des familles.

Réponse du SG :

M.MAZAURIC est défavorable à la création de nouvelles prestations en matière de logement et considère que « le marché » a prévu suffisamment de dispositifs pour ne pas en rajouter de nouveaux !

5. Action sociale en faveur des retraités :

La délégation a rappelé la nécessité d'informer les retraités de nos ministères sur leurs droits en matière d'action sociale aussi bien pour les prestations individuelles que pour les actions collectives organisées par les CLAS. C'est pourquoi il est demandé au ministère de fournir un fichier des retraités aux CLAS comme prévu dans la circulaire ministérielle du 29 juillet 1999.

Réponse du SG :

Sans renier l'accès à l'action sociale en faveur des retraités, M.MAZAURIC a évoqué des problèmes techniques et juridiques. De ce fait, il ne lui paraît pas possible de fournir un fichier national dans l'immédiat, et suggère que ce travail de recensement soit fait dans chaque département en fonction des situations et des pratiques locales.

6. Questions diverses :

La délégation a évoqué le non respect par la DIRMC de la circulaire sur les actions CIL, et notamment sur le fait que la direction ne considère pas les actions du CLAS comme des activités du service, avec pour conséquences de les soumettre à autorisations d'absences avec refus d'utiliser les véhicules de service et d'octrois d'ordres de mission.

Réponse du SG : un rappel à l'ordre sera fait par la DRH !

La situation du CLAS de Mayotte a également été évoquée.

Conclusion :

Audience cordiale avec des échanges francs et directs, des engagements ont été pris pour garantir le devenir de l'action sociale ministérielle et du patrimoine social immobilier. Concernant la prise en compte de nouveaux besoins sociaux en matière de restauration, logement, prise en compte des retraités, les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement bloquent toute avancée.

Pour la délégation intersyndicale,
le Président du CCAS,
Christian MAHUT